

**PROCES-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION
DU SYNDICAT DES FORESTIERS PRIVES DU GARD
& DU GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER GARDOIS
21 février 2023 à Ribaute-les-Tavernes**

Le Conseil syndical du Syndicat des Forestiers Privés du Gard s'est tenu, comme à l'accoutumé, le même jour que le Conseil d'administration du Groupement de Développement Forestier du Gard, considéré comme son bras technique. Ces deux conseils ont eu lieu le mardi 21 février 2023 au Centre socio-culturel de Ribaute-les-Tavernes à partir de 14 heures.

Étaient présents : Marie-Claude BERJAMIN, Jeannine BOURRELY, Jony BRES, Isabelle CORRE, Daniel DEMATEIS, Jean-François DROMEL, Jean-Claude FONZES, Francis MATHIEU, Robert SOULIER, conseillers syndicaux.

Ainsi que : Christine BOYER (invitée), technicienne forestière du CRPF pour le Gard, Patricia ORTIZ, secrétaire-comptable du Syndicat et du GDF, et Astrid de MONTBRON, technicienne forestière du Syndicat et du GDF.

Excusés : Bertrand de BERNIS-CALVIÈRE, Georges BRUN, Bernard CABANNES, Jean CHAMBON, Béatrice DELGADO, Marc MAZERT et Jean-Marc NOUGUIER, conseillers syndicaux.

Le Président du Syndicat, Francis MATHIEU, débute la séance à 14h en remerciant les présents et fait part des excuses des absents.

Il présente et donne la parole à Jean-Pierre VILLEBRUN, Président du CETEF Arbres dont un groupe de travail a mis au point une méthode de dialogue forestiers/chasseurs à partir d'une réflexion sur la commune de Fraïsse-sur-Argout, située au nord de l'Hérault. JP VILLEBRUN présente l'outil méthodologique mis en place et ouvre la discussion pour savoir quelles suites pourraient être envisagées sur le département du Gard.

Jean-Claude FONZES, référent chasse au Syndicat, précise que, sur le département, le dialogue se fait plutôt bien entre la Fédération de chasse et les forestiers. Le Syndicat est invité aux réunions d'Unités de gestion du Grand Gibier (une trentaine dans le département) où ses représentants peuvent être force de propositions.

Pour aller dans le sens de JP VILLEBRUN, JC FONZES insiste sur l'importance de déclarer les zones en phase de régénération naturelle ou de reboisement afin de pouvoir demander aux Sociétés de chasse concernées d'accentuer la pression de chasse dans et autour de ces zones. Ce que les chasseurs devraient accepter de faire si l'on en croit leurs déclarations lors des réunions d'UGGG.

La difficulté réside dans le fait de connaître ces zones. JP VILLEBRUN explique alors que le CRPF Lozère a entrepris de délimiter de telles zones à partir de l'étude des PSG

Francis MATHIEU conclut en disant qu'il convient d'attendre la fin de ce travail en Lozère et de voir si le CRPF va généraliser cette pratique à tous les départements et notamment à celui du Gard. Les zones concernées seraient ensuite indiquées aux Sociétés de chasse locales.

Francis MATHIEU remercie vivement JP VILLEBRUN pour son intervention et le travail qu'il conduit, avec son groupe, pour améliorer les méthodes de concertation entre forestiers et chasseurs. Il est convenu de poursuivre les échanges d'information sur le thème « dialogue forestiers-chasseurs ».

Après ce temps d'échange, à 14h45, Francis MATHIEU passe à l'ordre du jour qui comporte d'abord les sujets communs au Syndicat et au GDF.

COMPTE-RENDU DES SUJETS COMMUNS au SYNDICAT DES FORESTIER PRIVES DU GARD et au GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER GARDOIS

1. Point financier

Le Trésorier, Robert SOULIER, présente les résultats prévisionnels de l'année 2022 pour chacune des deux structures. Si les chiffres sont validés par le cabinet comptable, le Syndicat annonce une perte de 10 399 € pour son exercice 2022, et le GDF un résultat positif de 4 704 €. La perte consolidée se réduirait donc à 5 695 €. A noter cependant que cette présentation prend en compte les subventions LEADER escomptées par le GDF pour l'année 2022 mais non encore encaissées qui représentent une somme de 17 312 €.

Robert SOULIER présente également le tableau récapitulatif de l'état de financement du projet LEADER. Il rappelle que le coût total du projet s'élève à 62 554 €, que le financement du GAL Cévennes (FEADER) s'élève à 37 532 € (60%), le co-financement d'Alès Agglomération à 12 511 € (20%) et la part d'autofinancement à 12 511 € (20%). A ce jour, 39 491 € ont été décaissés par le GDF pour l'action LEADER, dont 38 416 € en faveur du Syndicat pour les prestations de services (heures de travail de l'ingénieure forestière et frais de déplacements). En plus du co-financement du projet LEADER Alès Agglomération a également versé 15 000 € de subvention au GDF au cours des trois dernières années au titre de « soutien à une association du territoire ».

En conclusion Robert SOULIER réprecise qu'il est souhaitable que le GDF puisse porter de nouvelles actions financées par les pouvoirs publics pour maintenir un compte de résultat consolidé équilibré.

2. Nouvelles ressources ? Recrutement de nouveaux adhérents ?

2.1. Recrutement de nouveaux adhérents

Francis MATHIEU rappelle que le Syndicat avait fait pendant plusieurs années des permanences en mairie. Cependant, ces journées demandaient beaucoup de préparation pour un résultat peu concluant en termes de nouvelles adhésions et renommée du Syndicat. Il suggère plutôt de recontacter les maires déjà rencontrés en 2021 et 2022 (Lamelouze, Soustelle, Saint-Roman-de-Codières) pour les inciter à organiser des **réunions de présentation du Syndicat** dans leur commune. Jony BRES annonce que cela sera difficile à mettre en place cette année pour la commune de Lamelouze car le maire vient de changer. Quant à Soustelle il ne semble pas y avoir beaucoup de répondant pour le volet forestier en ce moment.

Jean-François DROMEL propose d'écrire un **courrier à l'ensemble des mairies** du département pour présenter le Syndicat et proposer d'organiser des réunions d'information, et de concentrer les efforts uniquement sur les communes qui auraient répondu favorablement à la démarche. Cela permettrait de bénéficier d'une énergie positive provenant des mairies elles-mêmes.

Jeannine BOURRELY attire l'attention sur le fait que **l'assurance incendie et tempête SYLVASSUR** proposée par FRANSYLVA est extrêmement avantageuse pour les propriétaires forestiers et qu'avec les aléas climatiques de plus en plus de personnes pourraient être intéressées. Une communication mettant plus spécifiquement en avant cette assurance pourrait rapprocher des propriétaires du Syndicat.

Par ailleurs, Jeannine BOURRELY cible également les **notaires** comme pouvant être un relais pour faire connaître le Syndicat aux nouveaux propriétaires forestiers. Des flyers pourraient être fournis

aux diverses études notariales.

Sur le même sujet, Jean-Claude FONZES communique le lien du Site qui répertorie tous les biens fonciers vendus dans une commune au cours des 5 dernières années en indiquant le montant de la transaction : <https://app.dvf.etalab.gouv.fr/>

Le Syndicat pourrait s'appuyer sur ce site pour cibler les nouveaux propriétaires à contacter.

2.2. Conventions de mise à disposition de la secrétaire du Syndicat et du GDF, Patricia ORTIZ

Francis MATHIEU explique que depuis décembre 2022 Patricia ORTIZ, secrétaire du Syndicat et du GDF du Gard, est mise à disposition du Syndicat des forestiers privés de l'Hérault à hauteur d'une à deux journées par mois. Le CRPF et le Fogefor demandent également à signer une nouvelle convention pour bénéficier du travail de Patricia ORTIZ pour quelques missions ponctuelles en 2023.

Le Conseil du Syndicat accepte la signatures des conventions afférentes.

2.3. Potentiels projets techniques à venir

Francis MATHIEU annonce que le **SCoT du Pays des Cévennes** va être révisé en 2023-2024. Le bureau d'étude VERDI s'est positionné pour répondre à l'appel d'offre de la révision de ce SCoT avec, comme partenaire pour le volet forêt, la Coopérative La Forêt Privée Lozérienne et Gardoise. Si l'équipe est retenue, la coopérative souhaiterait sous-traiter une partie du volet forestier au Syndicat. Les candidatures à l'appel d'offre sont closes depuis le 31 janvier 2023 et la réponse concernant la sélection de l'entreprise qui réalisera le travail ne nous est pas encore parvenue.

Par ailleurs, depuis 2020, la Charte Forestière du Territoire du Pays des Cévennes travaille sur la mise en place d'une **filière de gemmage** (récolte de la sève) du Pin maritime en Cévennes. Au printemps/été 2022, une première saison de gemmage complète a eu lieu au Chambon sur des parcelles de l'ASLGF dont Daniel DEMATEIS est le président. Afin d'aller plus loin dans les recherches concernant les pratiques de gemmage en Cévennes, un projet à plus grande échelle est en train de se profiler sur le territoire de la CFT. Le projet n'est pas encore tout à fait défini mais le Syndicat accepte de collaborer activement à ces expérimentations.

Francis MATHIEU précise aussi qu'Astrid de MONTBRON, ingénieure forestière du Syndicat et du GDF, dispose désormais de l'habilitation à rédiger des **Plan Simple de Gestion** pour les adhérents du Syndicat. Ce service serait facturé sur l'activité du GDF.

Enfin, Jeannine BOURRELY précise que les Groupes d'Actions Locales s'occupant de la coordination et de l'instruction des **projets LEADER** restructurent leur territoire. Aussi, deux GAL vont désormais être présents sur le département du Gard : GAL « des Cévennes au Rhône » regroupant les EPCI Alès Agglomération, Cèze Cévennes et Gard rhodanien ; et le GAL « Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup » regroupant les intercommunalités Causses-Aigoual-Cévennes, Pays Viganais, Piémont Cévenol, Cévennes Gangeoises et Suménoises et Grand Pic Saint-Loup. Le Comité de Programmation de chacun de ces GAL comprend un binôme de la filière forêt pour représenter la forêt privée. Au sein du GAL Cévennes 2014-2022 le binôme était Marie-Claude BERJAMIN (représentant le Syndicat des forestiers privés du Gard) et Jeannine BOURRELY (représentant le CRPF). Pour les deux nouveaux GAL les représentants du Syndicat pourraient être :

- GAL « des Cévennes au Rhône » : Marc MAZERT ou Jeannine BOURRELY ou encore Francis MATHIEU
- GAL « Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup » : Jean-Marc NOUGUIER ou Jean-François DROMEL

Le projet LEADER porté par le GDF depuis janvier 2021 arrive à échéance en décembre 2023. Il serait souhaitable qu'un nouveau projet soit déposé auprès de l'un de ces GAL afin d'assurer la suite financière du Syndicat et du GDF.

L'agglo d'Alès pourrait être sollicitée indépendamment pour éviter la lourdeur des dossiers européens pour une suite de l'action qu'elle soutient déjà (CBPS et communication).

Le partenariat avec le Syndicat Mixte des Gorges du Gardon est toujours d'actualité.

3. Préparation de l'Assemblée Générale 2023

Les dates des vendredi 21 ou samedi 22 avril 2023 ont été retenues pour tenir les Assemblées Générales du Syndicat et du GDF.

Francis MATHIEU propose d'organiser cette journée au sein du nouveau groupe scolaire en « bois certifié Massif-central » de Rousson. La disponibilité de la salle déterminera la date effective de l'AG.

L'après-midi serait consacrée cette année à différentes interventions, avec si possible :

- Conférence de Julia BRES sur le lien climat-végétation au cours du temps
- Conférence de Jean BONNIER sur son livre « A la rencontre des forêts méditerranéennes »
- Intervention du Sous-préfet d'Alès ?
- Intervention de FRANSYLVA : M. de BERTIER ou un administrateur élu de la Région
- Intervention de l'URFP : Denis PIT
- Intervention de Fibois Occitanie : M. FOUREL, président ? Mme LALLE, directrice ?
- Intervention de la SAFER : M. Mickaël FOUREL, directeur (présentation d'un projet d'amélioration foncière).

4. Journée internationale de la Forêt et Nuit de la Forêt

Comme l'année dernière, le Syndicat organisera une action le samedi 25 mars 2023 pour la Journée Internationale des Forêts. Astrid de MONTBRON propose de réitérer la chasse au trésor qui avait attiré un grand nombre de participants l'année dernière (70 sur la journée). Jeannine BOURRELY accepte volontiers d'accueillir à nouveau cette manifestation dans sa forêt de Bannières à Saint-Jean-du-Gard, et le président du Syndicat l'en remercie.

Francis MATHIEU animera également un évènement pour la Nuit des Forêts en juin (entre le 9 et le 18, date à déterminer) à Tarabias dans la forêt de l'ASLGF du Chambon en coordination avec les associations locales (dans l'esprit) que connaît Daniel DEMATEIS.

5. Fête de la Forêt du printemps 2023 en Cévennes Lozériennes

Une première édition de la fête de la forêt cévenole aura lieu le samedi 13 mai 2023 toute la journée à Barre-des-Cévennes et vendredi 12 mai au soir à Florac. Cet évènement est organisé par les deux Chartes Forestières de Territoire du Pays des Cévennes et Sud-Lozère. Le vendredi soir sera consacré à une conférence de l'écologue Jean-Michel BOISSIER, suivie d'une table ronde. Le samedi se dérouleront de nombreuses animations, démonstrations, expositions, ... Le Syndicat des forestiers privés du Gard s'est engagé à y tenir un stand commun avec le CRPF. Il présentera aussi le court-métrage « Entreprendre pour soi et les générations futures ». Il est également envisagé d'adapter la chasse au trésor conçue pour la JIF pour la proposer lors de cette journée.

6. Intervention à l'école de Ribaute-les-Tavernes

Le conseil municipal de Ribaute-les-Tavernes a contacté le Syndicat pour faire une intervention à l'école primaire communale. Cela pourrait prendre la forme d'une simple intervention en classe (à priori CM1 et/ou CM2), d'une balade en forêt autour de Ribaute, et/ou d'une plantation d'arbres sur un terrain communal. Les différentes propositions ont été soumises aux conseillers municipaux et aux enseignants. A ce jour nous ne savons pas encore quelle(s) formule(s) a été retenue.

**COMPTE-RENDU DES SUJETS SPECIFIQUES AU
GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT FORESTIER GARDOIS
21 Février 2023**

Le président du GDF, Jean-François DROMEL, passe à 15h45 à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration du GDF.

1. Approbation du PV du Conseil d'administration du 21 septembre 2022

Jean-François DROMEL invite tous les administrateurs à prendre connaissance du PV et à soumettre leurs remarques ou objections dans la semaine qui suit ce présent conseil d'administration. Sans remarque ni objection passé un délai de 7 jours, le PV sera adopté à l'unanimité.

Francis MATHIEU ajoute qu'il serait plus confortable pour la rédaction des procès-verbaux que chaque administrateur pense à faire un retour de quelques lignes aux présidents des deux structures après les réunions auxquelles ils participent. Cela permettrait d'avoir un suivi régulier des réunions dans lesquelles le GDF ou le Syndicat sont représentés.

2. Actions techniques dans lesquelles le GDF est partenaire ou prestataire

2.1. Avancement du Projet LEADER « Gestion durable des forêts Cévenoles : mobilisation des propriétaires et chantiers-tests de récolte de bois »

Astrid de MONTBRON précise que la fin du projet LEADER, initialement prévue en juin 2023, a été reportée à décembre 2023 afin de pouvoir clôturer toutes les actions mises en place. La demande de versement de la subvention pourra cependant être soumise dès septembre 2023.

Une convention est en cours d'élaboration entre le GDF et l'équipe du CNRS de Saint-Christol-lez-Alès pour assurer le suivi hydrologique des chantiers expérimentaux réalisés à Branoux-les-Taillades (sur les parcelles de Jean-Claude FONZES). L'équipe du CNRS est prête à suivre ces expérimentations sur du long terme, au-delà du temps imparti par le projet LEADER.

Un article présentant les chantiers expérimentaux de récolte de bois et rédigé par Pierre-Alain AYRAL, Francis MATHIEU et Astrid de MONTBRON va paraître dans le prochain numéro spécial de Forêt Méditerranéenne consacré à « la Forêt et l'Eau ».

Enfin, Astrid de MONTBRON précise que 51 CBPS ont été réalisés sur les 60 prévus.

2.2. Clos Gaillard / Vallon des chênes

M. et Mme CAZAL, propriétaires d'une forêt de garrigue dans l'Hérault, ainsi que plusieurs administrateurs du GDF se sont portés volontaires pour intervenir sur le Vallon des Chênes du Clos Gaillard afin de dégager (avec précaution) les lignes de plantation des chênes introduits en 1998, parfois noyés dans la végétation concurrente.

Ces travaux permettront ensuite aux agents de la ville de Nîmes d'effectuer plus facilement le gros du débroussaillage sans abîmer les sujets plantés.

2.3. Chantiers participatifs

Une action visant l'organisation de chantiers participatifs a été inscrite dans la Charte Forestière de Territoire du Pays des Cévennes et doit débiter à l'automne 2023. Ces chantiers doivent rester relativement simples pour être accessibles au plus grand nombre et pas trop dangereux : par exemple élagage, dégagements de plantations, taille de formation, plantation,...

Il est convenu qu'il faut viser un nombre de 3-4 personnes par chantier pour que l'encadrement reste aisé. Reste à définir :

- les chantiers qui pourront être proposés,

- les dates et la fréquence des chantiers,
- la manière de recruter les candidats,
- est-ce que tous les chantiers sont ouverts à une seule et même équipe de personne ou des recrutements sont effectués pour chaque nouveau chantier ?

Un message, concernant spécifiquement l'organisation des chantiers participatifs, sera envoyé à l'ensemble du conseil d'administration. Un groupe de travail pourra éventuellement être constitué pour aider Astrid de MONTBRON à mettre en place ces chantiers.

3. Les réunions techniques du GDF : prévisions 2023

Plusieurs réunions d'information sont prévues pour l'année 2023 :

- Secteur Vallées des Gardons : réunion sur le cèdre à Cognac avec l'intervention de Bernard CABANNES et Christine BOYER, probablement en mai ou juin
- Secteur Cévennes alésiennes : visite des chantiers expérimentaux mis en place lors du projet LEADER, à Branoux-les-Taillades, probablement à l'automne
- Secteur Garrigues : Visite de la forêt de la famille MASSOT au Mont Bouquet, probablement en septembre ou octobre
- Secteur Viganais : Isabelle CORRE propose de visiter sa forêt familiale à Saint-Sauveur-Camprieu en juillet ou août, peut-être couplé avec une visite sur le massif de l'Aigoual (arboretum, observatoire...).

4. Les Escapades Nature : prévisions 2023

Cinq Escapades Nature sont prévues pour l'année 2023 :

- 24 mai 2023 : sur le thème « la forêt, comment ça pousse ? » à Saint-Jean-du-Gard, animé par Jeannine BOURRELY
- 31 mai 2023 et 20 septembre 2023 : sur le thème « les bienfaits de la forêt » à la Batejade à Alès, animé par Francis MATHIEU
- 19 juillet 2023 et 16 août 2023 : sur le thème « le monde vivant de la forêt » à Saint-André-de-Valborgne, animé par Bernard CABANNES

Rappelons que ces « escapades nature » sont portées par le Conseil départemental (Gard – Tourisme).

5. Questions diverses

Jean-François DROMEL informe le conseil d'administration qu'il a été sollicité par Gilles MARTINEZ, du groupe Avivé-Energie, qui cherche à établir de nouveaux contrats de mobilisation de bois. Ce cabinet de conseil spécialisé dans la filière forêt-bois et la biomasse énergétique fonctionne étroitement avec Gardanne, en leur fournissant du bois énergie mais également en bénéficiant de fonds issus de la compensation carbone due par la centrale biomasse. Fonds qui pourraient financer des reboisements de parcelles forestières suite à leur exploitation. L'ASLGF de Saint-Cau, dont Jean-François DROMEL est le président, pourrait servir de terrain d'essai pour ces nouveaux contrats de mobilisation de bois. A ce jour, sont en attente les retours concernant les taux de subvention, la possibilité d'une complémentarité avec d'autres aides, la possibilité de jumeler cette subvention avec les DEFI travaux, la nécessité de faire un GIEEF pour faciliter les démarches,... Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-François DROMEL lève la séance à 16h40.

**COMPTE-RENDU DES SUJETS SPECIFIQUES AU
SYNDICAT DES FORESTIERS PRIUVES DU GARD
21 Février 2023**

Le Président du Syndicat, Francis MATHIEU, ouvre la séance du Conseil syndical à 16h40.

1. Approbation du PV du Conseil syndical du 20 septembre 2022

Tous les conseillers syndicaux sont invités à prendre connaissance du PV et à soumettre leurs remarques ou objections dans la semaine qui suit ce présent conseil d'administration. Sans remarque ni objection passé un délai de 7 jours, le PV sera adopté à l'unanimité.

2. C.R. des actions et/ou réunions où le Syndicat est impliqué

Chasse

Les réunions des 28 Unités de Gestion Grand Gibier du département (regroupées en 23 réunions) se sont tenues courant décembre 2022 et janvier 2023. Le Syndicat était invité à chacune d'elles et a pu être représenté à 12 d'entre elles grâce à la mobilisation de plusieurs administrateurs (Jony BRES, Isabelle CORRE-HIRSINGER, Daniel DEMATEIS, Jean-Claude FONZES, Francis MATHIEU, Marc MAZERT, Jean-Marc NOUGUIER, Astrid de MONTBRON). Ces réunions ont été l'occasion d'indiquer si besoin aux Sociétés locales de chasse les zones en cours de régénération connues (naturelle ou par plantation) et d'expliquer l'importance d'une forêt bien gérée pour lui permettre de fournir les services écosystémiques qu'on lui reconnaît (fixation du CO₂, stockage, régulation et qualité de l'eau, biodiversité, etc.).

Participation aux Copils des Sites Natura 2000

- Causse-Noir - 12 décembre 2022 - Présence d'Isabelle CORRE-HIRSINGER.
- Haute-Cèze - 13 décembre 2022 - Présence de Daniel DEMATEIS.
- Vallée du Galeizon – décembre 2022 – Présence de Jony BRES.
- Gorges de la Cèze et ses Gorges – 14 décembre 2022 – Présence de Francis MATHIEU.
- Camp des Garrigues (partie) – Décembre 2022 – Présence de Francis MATHIEU.
- Vallée du Gardon de Saint-Jean – 15 décembre 2022 – Présence de Bernard CABANNES

Hormis l'intérêt pour le Pin de Salzmann dans le Site de la Vallée du Galeizon, les actions forestières sont inexistantes sur les autres Sites.

Projet de Parc Naturel Régional des Garrigues

Marc MAZERT suit les fréquentes réunions du CA de l'Association des Amis du PNR des Garrigues. Francis MATHIEU a participé, le 9 février 2023 à Uzès, à la Restitution de l'Etude d'Opportunité d'un PNR dans la zone des Garrigues, étape obligatoire dans le parcours de création d'un PNR.

Syndicat Mixte des Gorges du Gardon

En lien avec Mme Lydia de FOS, chargée de mission au Syndicat Mixte, Astrid de MONTBRON, Francis MATHIEU et Marc MAZERT ont travaillé sur un projet « Plan Paysage Transition Energétique » (Programme Européen LIFE porté par le Syndicat Mixte) en ciblant des propositions d'actions sur deux secteurs des communes de Sanilhac-Sagriés et Dions. A suivre.

Parc National des Cévennes

Après de nombreux échanges électroniques, le Groupe de travail « Recommandations sylvicoles » (dans le territoire du Parc), auquel a participé Francis MATHIEU, s'est réuni une ultime fois le 16 février 2023 à Florac. Le même jour (un peu plus tard) le Conseil économique social et culturel du Parc s'est réuni au siège du Parc. B. CABANNES, MC BERJAMIN et F. MATHIEU y participaient.

Charte Forestière de Territoire du Pays Cévennes

Daniel DEMATEIS et Astrid de MONTBRON ont participé le 24 janvier 2023 au comité de pilotage de la CFT Pays Cévennes concernant la mise en place d'une filière de gemmage en Cévennes. Le bureau d'études CERIBOIS y a présenté l'étude économique réalisée sur la potentielle filière. Les conclusions de cette étude semblent montrer que le coût de production de la résine brute est sensiblement identique à celui des Landes mais que les marchés locaux restent encore à être définis.

Autres Réunions

Francis MATHIEU a participé aux réunions mensuelles de la CDPENAF et à l'AG du Syndicat des Forestiers Privés de l'Hérault le 16 décembre 2022 à Gignac.

Marc MAZERT suit les réunions du Conseil de développement du PETR Uzège - Pont-du-Gard.

Marc MAZERT et Astrid de MONTBRON suivent l'avancement de l'élaboration du prochain PDPFCI.

3. Suites de l'affaire du terril, dit du Malagra, embrasé dans la forêt de l'une de nos adhérentes à Bessèges

En raison de la proximité entre ledit terril et le domicile de Francis MATHIEU, celui-ci peut suivre régulièrement l'évolution de son embrasement interne. Dès les premières pluies d'automne, le terril a progressivement perdu de sa virulence et fin 2022, la température prise à sa surface était identique à la température de l'air, constat confirmé par le SDIS.

Dans les premiers jours de janvier, l'entreprise Forêt-Environnement, diligentée par la Coopérative LFPLG, a évacué fûts et branchages qui jonchaient la surface du terril ainsi que dans un périmètre d'une vingtaine de m autour du terril. Un travail particulièrement soigné, il faut le souligner.

Une réunion, regroupant les autorités préfectorales, la DIREN, la DDTM, l'ONF, le SDIS, la Commune et la propriétaire assistée du Syndicat et de la Coopérative, s'est tenue en Mairie de Bessèges le 10 janvier 2023 puis sur le terrain.

Le constat a été fait par les Services présents que le feu, qui couvait au cœur du terril, avait probablement disparu et que les mesures préconisées dans l'arrêté municipal d'août 2022 n'avaient plus lieu d'être. Toutefois, le Sous-Préfet a exigé de la propriétaire que la surveillance du terril ne soit levée qu'après la saison estivale.

Le Syndicat va donc continuer à assister son adhérente en poursuivant une surveillance régulière du terril et en produisant régulièrement des constats de situation comme le souhaite Mr le Sous-Préfet.

Par ailleurs, Francis MATHIEU a rédigé une note pour le Sénateur du Gard Laurent BURGOA, à la demande de celui-ci, sur la problématique des terrils en forêt. Le Sénateur BURGOA souhaite que cette problématique soit prise en compte dans la proposition de loi visant à « renforcer la prévention et la lutte contre l'intensification et l'extension du risque d'incendie ».

4. Divers

Présentation par Astrid de MONTBRON et Francis MATHIEU à Mme GAZAIX (Chef de Service CD30) du compte-rendu annuel des activités du Syndicat dans le cadre de la convention avec le Conseil départemental, le 18 janvier 2023, à Nîmes dans les locaux du Conseil départemental.

Etude et évaluation, par Jean-François DROMEL et Francis MATHIEU, des éléments fournis par la DIRECCTE de Clermont-Ferrand en vu de la Commission Mixte Paritaire de la Convention Collective Interdépartementale des Exploitants Forestiers, Scieries agricoles et propriété forestière du 10 janvier 2023, Convention de laquelle dépendent les statuts des personnels employés par le Syndicat. Suivi des travaux de la-dite Commission : processus d'aller-retour des avenants entre la DIRECCTE et le Syndicat.

Le Syndicat a milité auprès de ses adhérents pour les amener à signer la pétition « Préservons la gestion durable des forêts française en soutenant le bois-énergie » en réaction à la menace de la Commission européenne qui voudrait que le bois-énergie ne soit plus considéré comme énergie renouvelable...

L'organisation de la Fête de la Forêt au printemps prochain à Barre-des-Cévennes a suscité de nombreux échanges et prises de position. Une réunion de première mise au point (date, horaires, contenu, message, ...) a eu lieu le 17 janvier 2023 à Barre-des-Cévennes.

L'ordre du jour spécifique au Syndicat étant épuisé, Francis MATHIEU lève la séance à 17h.
